



## **Notice annuelle**

**Le 5 décembre 2008**

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS**

La Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, faire des énoncés prévisionnels écrits ou oraux, au sens de la législation en vigueur en matière de valeurs mobilières, y compris des énoncés relatifs à son plan d'affaires et à ses objectifs financiers. Ces énoncés sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative de tels termes, ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prévisionnels sont fondés sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc fort possible que les prévisions, projections et autres énoncés prévisionnels ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prévisionnels sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prévisionnels pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prévisionnels. Les écarts entre les résultats prévus et les résultats réels peuvent être causés par un certain nombre de facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements dans les politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. La Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter les documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, émis par elle-même ou en son nom, sauf dans la mesure requise par la législation en matière de valeurs mobilières.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>4</b>
1.1	Nom, adresse et constitution.....	4
1.2	Liens intersociétés .....	4
<b>2.</b>	<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b> .....	<b>4</b>
2.1	Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices .....	4
<b>3.</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ</b> .....	<b>6</b>
3.1	Description générale de l'activité.....	6
3.2	Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise.....	7
3.3	Facteurs de risque .....	9
<b>4.</b>	<b>DIVIDENDES</b> .....	<b>9</b>
<b>5.</b>	<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b> .....	<b>10</b>
5.1	Description générale de la structure du capital.....	10
5.2	Cotes (attribuées par les agences de notation de crédit) .....	10
<b>6.</b>	<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b> .....	<b>12</b>
6.1	Cours et volume des opérations.....	12
<b>7.</b>	<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b> .....	<b>14</b>
7.1	Nom, poste et titres détenus.....	14
<b>8.</b>	<b>POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI</b> .....	<b>15</b>
<b>9.</b>	<b>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES</b> .....	<b>16</b>
<b>10.</b>	<b>INTÉRÊTS DES EXPERTS</b> .....	<b>16</b>
10.1	Nom des experts .....	16
<b>11.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION</b> .....	<b>16</b>
11.1	Mandat du comité de vérification.....	16
11.2	Composition du comité de vérification.....	16
11.3	Formation et expérience pertinentes.....	16
11.4	Politiques et procédures d'approbation préalable.....	18
11.5	Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie).....	18
<b>12.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>19</b>
	<b>ANNEXE A</b> .....	<b>21</b>
	<b>ANNEXE B</b> .....	<b>23</b>

*Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2008. Les références au Rapport de gestion 2008 et aux États financiers 2008 sont des références au rapport de gestion et aux états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2008. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.*

## **1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **1.1 Nom, adresse et constitution**

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

### **1.2 Liens intersociétés**

Les principales filiales de la Banque sont : B2B Trust, Trust La Laurentienne du Canada Inc., BLC Trust, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., BLC Services financiers inc., BLC Gestion de placements inc. et V.R. Holding Insurance Company Ltd. La Banque détient 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales. Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade.

## **2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ**

### **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices**

#### **Exercice financier 2006**

Durant l'exercice 2006, année de son 160<sup>e</sup> anniversaire, la Banque a continué son développement dans le cadre de son plan d'affaires stratégique. Notamment, la Banque a poursuivi la revitalisation de son réseau avec l'ajout de deux nouvelles boutiques de services financiers et de quatre nouveaux bureaux de Valeurs mobilières Banque Laurentienne. Également, plusieurs succursales ont été rénovées dont quelques unes en boutiques de services financiers.

En janvier 2006, la Banque a procédé à une nouvelle émission de débentures 4,90 % série 10, échéant en janvier 2016, pour un montant de 150 millions \$. Également, la Banque a remboursé par anticipation, en juin 2006, la totalité de ses débentures série 9 pour un montant nominal de 150 millions \$. De l'information additionnelle concernant ces transactions est présentée aux pages 41 et 79 du Rapport annuel 2006.

Plusieurs initiatives et actions ont été entreprises par les Services financiers aux entreprises. Toujours dans l'optique de concentrer ses activités dans les marchés où elle détient une position stratégique ou un avantage concurrentiel, la Banque a vendu, le 31 décembre 2005, la participation de 51 % qu'elle détenait dans Corporation financière Brome inc. De plus, les Services financiers aux entreprises se sont dotés, en mai 2006, d'une nouvelle signature MAXAffaires afin d'encore

mieux se positionner auprès des PME. Afin d'améliorer l'efficacité de traitement de dossiers commerciaux, la Banque a conclu, en octobre 2006, une entente avec Covarity inc., un chef de file dans le domaine des solutions de gestion de prêts commerciaux sur demande. Cette entente permet entre autres, d'automatiser la gestion continue des prêts commerciaux sur marge et d'améliorer de façon importante les mesures de gestion des risques.

En janvier 2006, B2B Trust a conclu une nouvelle entente de distribution de prêts REER avec Gestion de patrimoine Assante, qui compte quelque 1 000 conseillers financiers. Au mois de novembre 2006, Fidelity Investments Canada Limited a choisi B2B Trust à titre de fournisseur pour un programme de prêts à l'investissement.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a continué sa croissance notamment par la création, en mai 2006, d'une nouvelle division de courtage institutionnel dans le marché des actions. Cette nouvelle division dessert les investisseurs institutionnels en offrant des services de recherche, de vente, de négociation et d'investissement. La clientèle ciblée est majoritairement les PME.

En juin 2006, M. Raymond McManus, président et chef de la direction de la Banque, a annoncé sa décision de prendre sa retraite au début de l'année 2007. M. Réjean Robitaille a été nommé chef de l'exploitation le 16 juin 2006 et a par conséquent été désigné comme le successeur de M. McManus.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2006 se trouvent aux pages 15 à 57 du Rapport annuel 2006.

### **Exercice financier 2007**

Le début de l'exercice financier 2007 a été marqué par la nomination, le 7 novembre 2006, de M. Réjean Robitaille comme président et chef de la direction de la Banque. Cette nomination a pris effet le 13 décembre 2006. M. Raymond McManus, qui a occupé les fonctions de président et chef de la direction de la Banque du 1<sup>er</sup> août 2002 jusqu'au 12 décembre 2006, est demeuré en poste à titre de proche conseiller du nouveau président jusqu'au 2 février 2007, après quoi il a pris sa retraite. M. Robitaille a entamé son mandat en définissant les trois priorités de la Banque pour l'exercice 2007, soit l'augmentation de sa rentabilité, l'amélioration de son efficacité opérationnelle et le développement de son capital humain.

En mai 2007, la Banque a annoncé être la première banque au Québec à implanter de nouvelles mesures de sécurité pour les clients qui effectuent des transactions via les services d'accès BLCDirect par Internet. Également en mai, le site Internet de la Banque a remporté le 3<sup>e</sup> rang des 25 meilleurs sites de commerce électronique québécois, selon l'Indice Internet SECOR-Commerce, ce qui correspond à la première position de l'industrie bancaire.

En août 2007, dans le contexte de la crise de liquidités affectant le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs, la Banque annonçait son soutien à l'« entente de Montréal » conclue le 16 août 2007 et confirmait que la Banque et ses filiales ont une exposition limitée aux conduits couverts par cette entente. Les titres émis par les conduits couverts par l'« entente de Montréal » et détenus par la Banque totalisent environ 20 millions \$. La Banque n'est pas un fournisseur de facilité de crédit pour aucun conduit bancaire ou non bancaire et aucun client particulier de la Banque ou de son courtier Valeurs mobilières Banque Laurentienne ne détient avec elle de papiers émis par ces conduits.

Le 31 octobre 2007, la Banque et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434 (SEPB-CTC-FTQ), représentant les employés syndiqués de l'institution, ont annoncé que les employés visés avaient accepté les dispositions d'une entente de principe

intervenue entre la Banque et le Syndicat. La nouvelle convention collective entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sera d'une durée de quatre ans.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2007 se retrouvent aux pages 8 à 53 du Rapport annuel 2007.

### **Exercice financier 2008**

En 2008, tous les objectifs financiers que la Banque s'était fixés ont été dépassés, et ce, malgré un contexte financier difficile. La Banque a continué de se concentrer sur ses trois priorités – augmentation de la rentabilité, amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du capital humain. Au cours du dernier exercice, ces priorités se sont concrétisées de différentes façons dans les démarches stratégiques qui ont contribué au succès de la Banque.

La Banque a privilégié la croissance interne pour rehausser sa rentabilité. En visant l'augmentation de ses volumes d'affaires, la Banque a continué d'enregistrer une croissance de la rentabilité de ses activités de base. En tant qu'institution financière axée sur la solidité, la Banque privilégie une croissance prudente. Dans cette optique, la Banque se concentre sur trois moteurs de croissance : les services aux particuliers, B2B Trust et le financement immobilier. Dans le contexte d'incertitude qui caractérise l'économie actuelle, la Banque a favorisé un développement des affaires très ciblé dans les marchés avec lesquels elle est familière et dont le niveau de risque n'excède pas son niveau de tolérance.

La priorité d'amélioration de l'efficacité opérationnelle est tout aussi capitale et se situe au centre de nos préoccupations. La Banque a fait des pas importants en ce sens au cours du dernier exercice, son ratio d'efficacité passant de 73,2 % en 2007 à 70,7 % en 2008. L'augmentation de notre efficacité requiert une révision de nos processus d'affaires afin de mieux tirer parti de chaque dollar investi et consacrer plus d'énergie à des activités génératrices de croissance.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, les activités de prêts commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec et de services financiers aux particuliers sont regroupées au sein du nouveau secteur d'activité Particuliers et PME Québec. Ces activités de prêts commerciaux étaient assurées auparavant par le secteur Services financiers aux entreprises qui, sous la nouvelle appellation Immobilier et Commercial, comprend dorénavant les activités de financement immobilier au Canada, le financement commercial en Ontario et les Comptes majeurs.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2008 se retrouvent au Rapport de gestion 2008.

## **3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ**

### **3.1 Description générale de l'activité**

Avec près de 3 400 employés, plus de 19 milliards de dollars d'actifs, 156 succursales et 342 guichets automatiques, la Banque est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales. Ailleurs au Canada, elle détient une position de choix dans certains segments de marché spécifiques. De plus, avec 41 % de ses prêts provenant des autres provinces, la Banque bénéficie d'une diversification géographique pancanadienne.

Fondée en 1846, la Banque est aujourd'hui reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité. La Banque offre des services financiers diversifiés aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. Elle offre aussi ses produits à un vaste réseau externe de

professionnels indépendants de la finance, par l'entremise de B2B Trust, de même que des services de courtage de plein exercice via Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque compte cinq secteurs d'activité (Particuliers et PME Québec, Immobilier et Commercial, B2B Trust, Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Autres).

Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, produits et services et ses méthodes de distribution, se retrouvent à l'annexe A de la présente notice ainsi qu'à la section « Revue des activités sectorielles » aux pages 18 à 26 du Rapport de gestion 2008 et à la note 26 « Information sectorielle » aux États financiers 2008.

### **3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise**

#### *3.2.1 Marchés et concurrence*

La Banque est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. Au 31 octobre 2008, 41 % des prêts totaux de la Banque provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes (Annexe I) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. Les différents facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

#### *3.2.2 Prêts*

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Les politiques de la Banque excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

#### *3.2.3 Développement de produits*

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité normale et régulière de la Banque.

### 3.2.4 *Compétences et connaissances spécialisées*

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales aux performances de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

### 3.2.5 *Actifs incorporels*

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables. Des renseignements supplémentaires concernant les actifs incorporels se retrouvent à la page 79 du Rapport de gestion 2008 et à la note 8 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » aux États financiers 2008.

### 3.2.6 *Dépendance économique*

De par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est très autonome dans ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec des fournisseurs de technologies informatiques des ententes pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

### 3.2.7 *Cycle des activités*

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles. Cependant, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 90 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Ces revenus comptent en général entre 50 % et 67 % des revenus totaux de la Banque et sont particulièrement affectés par cette période plus courte. Des renseignements supplémentaires à cet effet se retrouvent à la page 37 du Rapport de gestion 2008.

### 3.2.8 *Protection de l'environnement*

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

De par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidences sur elle. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.



### 3.2.9 Réorganisations

De l'information relative à la nature et aux résultats des réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle et à la note 27 « Cessions et modifications de participation » aux États financiers 2008.

### 3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. À chaque année, environ 1 % des bénéfices nets après impôts de la Banque sont versés sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque concentre ses actions dans un certain nombre de secteurs et ses priorités sont de : contribuer à bâtir l'avenir des jeunes, bâtir une société en santé et encourager l'entraide. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Plus de 50% des gestionnaires de la Banque sont des femmes.

## 3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport de gestion 2008, aux sections « Perspectives et objectifs pour 2009 » et « Cadre de gestion intégrée des risques » aux pages 15 à 17 et 52 à 76 et à la note 20 « Gestion des risques liés aux instruments financiers » aux États financiers 2008. Référence est également faite à la « Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels » contenue à la page 2 de la présente notice annuelle.

## 4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

	Dividendes déclarés		
	2008	2007	2006
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	1,30	1,16	1,16
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	1,50	1,50	1,50
Série 10	1,31	1,31	1,31

### Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 13 « Capital-actions » des États financiers 2008.

## *Politique*

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action, tout en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de la fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action :

- dans la mesure nécessaire pour maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque;
- lorsque le bénéfice net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- lorsque le bénéfice net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Référence est également faite à la section « Dividendes » à la page 51 du Rapport de gestion 2008.

## **5. STRUCTURE DU CAPITAL**

### **5.1 Description générale de la structure du capital**

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible à la page 44 ainsi qu'à la section « Gestion du capital » aux pages 49 à 51 du Rapport de gestion 2008, de même qu'à la note 13 « Capital-actions » aux États financiers 2008.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 25 octobre 2001, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

### **5.2 Cotes (attribuées par les agences de notation de crédit)**

L'information relative aux cotes attribuées par les agences de notation de crédit se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la page 72 du Rapport de gestion 2008.

## Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dettes	BBB	<ul style="list-style-type: none"> <li>BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&amp;P</li> </ul>
Déventures subordonnées	BBB-	<ul style="list-style-type: none"> <li>BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&amp;P</li> <li>Le signe «-» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie</li> </ul>
Actions privilégiées	BB+ [ou P-3 (haut) selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none"> <li>BB+ correspond au cinquième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&amp;P</li> <li>Le signe «+» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie</li> </ul>
Instruments à court terme	A-2 [A-2 selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none"> <li>A-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de S&amp;P</li> </ul>

## Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS)

(Le 11 juin 2008, DBRS a procédé à la hausse des cotes de crédit de la Banque)

Dépôts et dettes	BBB (haut)	<ul style="list-style-type: none"> <li>BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS</li> <li>La désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie</li> </ul>
Déventures subordonnées	BBB	<ul style="list-style-type: none"> <li>BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS</li> </ul>
Actions privilégiées	Pfd-3 (haut)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pfd-3 correspond au troisième rang, sur six, des catégories de crédit des actions privilégiées de DBRS</li> <li>La désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie</li> </ul>
Instruments à court terme	R-1 (bas)	<ul style="list-style-type: none"> <li>R-1 correspond au premier rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de DBRS</li> <li>La désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie</li> </ul>

Une cote ne vaut pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation agréée qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

### *Perspectives sur les cotes attribuées par les agences de notation de crédit*

En date de la présente notice annuelle, les perspectives sur les cotes attribuées par les agences de notation de crédit sont les suivantes :

S&P	Positive (révisée de « stable » à « positive » le 21 mai 2008)
DBRS	Stable

Une perspective sur une cote attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une cote de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (typiquement de six mois à deux ans). En déterminant une perspective, sont considérés tous changements dans les conditions d'affaires économiques et/ou fondamentales. Une perspective n'est pas nécessairement un précurseur d'un changement à la cote ou d'une éventuelle mesure à être prise. Les perspectives S&P signifient ce qui suit :

- « Positive » signifie que la cote pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la cote pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la cote change
- « En développement » signifie qu'une cote pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de cote DBRS est complétée par une de trois perspectives possibles – « Positive », « Stable » et « Négative », ou « Sous revue ». La perspective aide à donner à l'investisseur une compréhension de l'opinion de DBRS au sujet de la tendance pour la cote en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas assumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement qu'un changement à la cote est imminent.

## 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### 6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

<b><u>Variation des cours et volume des opérations</u></b>			
Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2007	43,75	38,11	2 523 231
Décembre 2007	40,99	32,62	2 452 047
Janvier 2008	36,50	31,30	3 277 269
Février 2008	41,00	35,63	1 767 299
Mars 2008	44,38	38,62	2 751 747
Avril 2008	43,49	41,34	1 569 251
Mai 2008	43,60	39,96	1 240 080
Juin 2008	44,85	41,23	1 591 485
Juillet 2008	43,45	35,71	1 756 179
Août 2008	44,24	38,06	990 167
Septembre 2008	44,44	37,52	3 321 155
Octobre 2008	43,50	35,13	3 590 955
<b>Total</b>			26 830 865

**Variation des cours et volume des opérations**

Banque Laurentienne du Canada  
(Actions privilégiées série 9)  
Symbole : « LB.PR.D » sur le TSX

<b>Mois</b>	<b>Haut (\$)</b>	<b>Bas (\$)</b>	<b>Volume</b>
Novembre 2007	25,50	24,80	53 770
Décembre 2007	25,45	23,91	69 075
Janvier 2008	25,44	24,50	41 035
Février 2008	25,43	24,72	37 950
Mars 2008	25,64	24,53	40 083
Avril 2008	25,08	24,36	46 068
Mai 2008	25,28	24,90	31 065
Juin 2008	25,11	22,71	46 300
Juillet 2008	23,00	20,30	49 592
Août 2008	23,88	22,31	24 686
Septembre 2008	24,29	22,00	35 265
Octobre 2008	22,05	18,02	83 873
<b>Total</b>			<b>558 762</b>

**Variation des cours et volume des opérations**

Banque Laurentienne du Canada  
(Actions privilégiées série 10)  
Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX

<b>Mois</b>	<b>Haut (\$)</b>	<b>Bas (\$)</b>	<b>Volume</b>
Novembre 2007	23,49	21,64	158 444
Décembre 2007	22,90	18,51	221 516
Janvier 2008	23,50	21,25	89 182
Février 2008	23,41	22,66	60 407
Mars 2008	23,47	20,79	40 137
Avril 2008	22,63	21,52	65 805
Mai 2008	22,56	22,05	50 387
Juin 2008	22,42	19,51	82 567
Juillet 2008	20,86	18,26	63 987
Août 2008	21,76	20,11	48 387
Septembre 2008	21,78	19,80	53 663
Octobre 2008	19,96	15,01	90 805
<b>Total</b>			<b>1 025 287</b>

## 7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### 7.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2008, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exercent le contrôle ou une emprise sur 56 604 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,237 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

#### *Administrateurs*

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
Lise Bastarache	Candiac (Québec)	2006	Économiste et administratrice de sociétés
Jean Bazin	Île-des-Soeurs, Verdun (Québec)	2002 (et de 1990 à 2000)	Avocat-conseil, Fraser Milner Casgrain s.r.l.
Richard Bélanger	Lac-Beauport (Québec)	2003	Président, Groupe Toryvel inc.
Ève-Lyne Biron	Candiac (Québec)	2003	Présidente et chef de la direction, Laboratoire Médical Biron inc.
Isabelle Courville	Dorval (Québec)	2007	Présidente, Hydro-Québec TransÉnergie
L. Denis Desautels <sup>1</sup>	Ottawa (Ontario)	2001	Comptable agréé et administrateur de sociétés
Pierre Genest	Québec (Québec)	2006	Président du conseil, SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Michel C. Lauzon	Rosemère (Québec)	2008	Consultant en administration des affaires
Pierre Michaud <sup>2</sup>	Montréal (Québec)	1990	Administrateur de sociétés
Carmand Normand	North Hatley (Québec)	2004	Président du conseil, Addenda Capital inc.
Jacqueline C. Orange	Toronto (Ontario)	2008	Administratrice de sociétés
Réjean Robitaille	La Prairie (Québec)	2006	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Jonathan I. Wener	Hampstead (Québec)	1998	Président du conseil, Gestion Canderel inc.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de Mme Lise Bastarache, qui était, avant février 2005, vice-présidente régionale – Québec, Gestion privée de RBC Groupe Financier; de M. Richard Bélanger, qui était, avant juin 2004, premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation; de Mme Isabelle Courville, qui était, avant janvier 2007, présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada; de M. L. Denis Desautels, qui était, avant octobre 2008, Cadre en résidence de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa; de M. Pierre Genest, qui était, avant

<sup>1</sup> Président du conseil d'administration

<sup>2</sup> Vice-président du conseil d'administration

avril 2006, administrateur de sociétés et, avant février 2006, président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.); de M. Michel C. Lauzon, qui était, avant août 2007, vice-président principal, Développement corporatif et chef des finances de Centria Commerce inc. et, avant mars 2005, président et chef de l'exploitation de TAL Gestion globale d'actifs inc.; de M. Pierre Michaud, qui était, avant février 2008, président du conseil de Provigo inc; et de Mme Jacqueline C. Orange, qui était, avant juin 2008, gouverneure de l'université de Toronto et présidente de son conseil d'affaires (2003-2007) et, avant avril 2005, présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada.

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

*Comité de vérification* : Jean Bazin, Richard Bélanger (président), Ève-Lyne Biron, L. Denis Desautels et Jacqueline C. Orange.

*Comité de gestion des risques* : Lise Bastarache, Richard Bélanger, Pierre Genest, Michel C. Lauzon et Jonathan I. Wener (président).

*Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise* : Isabelle Courville, L. Denis Desautels, Pierre Michaud (président) et Carmand Normand.

#### *Membres de la haute direction*

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle ainsi que leur lieu de résidence sont :

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Lieu de résidence</b>
Réjean Robitaille	Président et chef de la direction	La Prairie (Québec)
Luc Bernard	Vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux PME	Longueuil (Québec)
Robert Cardinal	Premier vice-président exécutif et chef de la direction financière	Brossard (Québec)
François Desjardins	Vice-président exécutif, Banque et président et chef de la direction, B2B Trust	Longueuil (Québec)
Bernard Piché	Premier vice-président exécutif, Trésorerie, Marchés financiers et Courtage	Montréal (Québec)
Lorraine Pilon	Vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et secrétaire	LaSalle (Québec)

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années.

## **8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires se retrouve à la note 25 « Éventualités » aux États financiers 2008.

## **9. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES**

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Chicago, Illinois (États-Unis).

## **10. INTÉRÊTS DES EXPERTS**

### **10.1 Nom des experts**

Le vérificateur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le vérificateur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

## **11. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION**

### **11.1 Mandat du comité de vérification**

Le mandat du comité de vérification se retrouve à l'annexe B de la présente notice annuelle.

### **11.2 Composition du comité de vérification**

Le comité de vérification de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président  
Jean Bazin  
Ève-Lyne Biron  
L. Denis Desautels  
Jacqueline C. Orange

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

### **11.3 Formation et expérience pertinentes**

**Richard Bélanger, FCA** – M. Bélanger est président de Groupe Toryvel inc., de Stetson Timberlands Inc. et de Theseus Capital inc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 2004. Il est membre du conseil d'administration et, depuis 1997, du comité de vérification de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse, de même que membre du conseil des fiduciaires, membre du comité de vérification et président du comité de gouvernance et ressources humaines du fonds de revenu Genivar, une entité



inscrite en bourse. M. Bélanger est membre du conseil d'administration et du comité de vérification de la Banque depuis le 20 mars 2003. Il préside le comité depuis le 7 mars 2006.

**L'Honorable Jean Bazin, C.R., LL.L., B. Comm** – M. Bazin est avocat-conseil auprès du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain s.r.l., auquel il s'est joint en 1965. Nommé Conseiller de la Reine en 1984, il a été membre du Sénat de 1986 à 1989 et a alors été membre du comité sénatorial permanent des finances nationales, du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, et du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, duquel il a été vice-président. À travers les travaux de ces comités, il a notamment participé aux études portant sur le libre-échange. Il a aussi travaillé avec d'importantes associations nationales et étrangères, entre autres le Forum des gens d'affaires Québec-Japon, qu'il a présidé en 1999.

M. Bazin a été ou est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés non inscrites en Bourse et a été ou est membre du comité de vérification de plusieurs d'entre elles, où il a acquis une bonne compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière. Il est président du conseil de la Société générale de financement du Québec. Il siège également au conseil d'administration de Technologies Miranda inc., une société inscrite en bourse. M. Bazin est membre du conseil d'administration de la Banque depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002 et membre du comité de vérification depuis le 26 mai 2004. Il a également siégé sur le conseil d'administration de la Banque de 1990 à 2000 et sur le comité de vérification de 1995 à 1998. De 2000 à 2002, il était président du conseil de B2B Trust, une filiale de la Banque qui était alors inscrite en bourse.

**Ève-Lyne Biron** – Mme Biron est présidente et chef de la direction de Laboratoire Médical Biron inc., une entreprise de services privés de diagnostics et traitements médicaux ayant un chiffre d'affaires de près de 30 millions \$. À ce titre, elle participe activement au processus de préparation des rapports financiers. Mme Biron est membre du conseil d'administration de la Banque depuis le 20 mars 2003. Elle a siégé au comité de vérification de la Banque de mars 2003 à mai 2004 et y siège depuis le 11 mars 2008. Au cours de ces périodes, elle a pu parfaire ses connaissances en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Mme Biron est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires.

**L. Denis Desautels, O.C., FCA** – M. Desautels est comptable agréé depuis 1964. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, de vérificateur, et a été un des associés principaux du cabinet de comptables Ernst & Young (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. M. Desautels a été nommé vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il a été notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État.

L'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné le titre de membre d'honneur (Fellow), en 1986 et 1991 respectivement, et plus récemment, il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa, de l'Université Waterloo et de l'Université Saint-Paul et a également été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Desautels est notamment membre des conseils d'administration et président des comités de vérification de Bombardier inc. et du Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Il a été membre du conseil d'administration et président du comité de vérification de Alcan inc. jusqu'en novembre 2007. M. Desautels est membre du conseil d'administration de la Banque depuis le 4 décembre 2001. Il a présidé le comité du 21 mars 2002 au 20 mars 2003, date à laquelle il est devenu président du conseil.

**Jacqueline C. Orange** – Mme Orange est administratrice de sociétés et siège sur le conseil d'administration et le comité de vérification de la Banque depuis le 11 mars 2008. De 1996 à 2005, elle était présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère fédéral des Finances, où elle était responsable d'actifs de 22 milliards \$ et de plus de 3 milliards \$ de ventes annuelles. Durant les 17 années précédentes, elle a occupé plusieurs postes exécutifs de responsabilité croissante dans les domaines bancaires, des fiducies et de l'assurance. Elle a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto de 1999 à 2008, et en a présidé le conseil d'affaires de 2003 à 2007. Le comité de vérification de l'Université fait rapport au conseil d'affaires, qui révisé et approuve les états financiers.

Mme Orange est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires de The Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario. En 2008, Mme Orange a reçu la mention d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs à la Rotman Business School de l'Université de Toronto.

#### **11.4 Politiques et procédures d'approbation préalable**

Au cours de l'exercice, le comité de vérification a revu la politique de la Banque relativement aux services pouvant être rendus par son vérificateur externe. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par le vérificateur de la Banque. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son vérificateur pour fournir certains services non liés à la vérification à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet à la Banque de retenir les services du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, dans certains cas, seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité de vérification. Le comité a ainsi approuvé en vertu de cette politique certains services à être fournis par le vérificateur externe dans le cadre de la transition de la Banque vers les normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour le vérificateur externe.

#### **11.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)**

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par le vérificateur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007.

<b>Catégorie d'honoraires</b>	<b>2008 (\$)</b>	<b>2007 (\$)</b>
Honoraires de vérification	1 656 545	1 712 100
Honoraires pour services liés à la vérification	82 427	119 800
Honoraires pour services fiscaux	6 214	29 700
Autres honoraires	18 503	364 500
<b>Total</b>	<b>1 763 689</b>	<b>2 226 100</b>

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres vérifications et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à la vérification** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les vérificateurs indépendants, dont notamment la vérification de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des vérifications et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires de vérification, d'honoraires pour services liés à la vérification et d'honoraires pour services fiscaux, notamment les services de traduction et de redressement d'entreprises aux termes de nominations privées en vertu de sûretés détenues par la Banque.

## **12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ainsi que sur le site Web de la Banque ([www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca)).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

La Banque fournira à toute personne ou société en faisant la demande auprès de la vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3K3 :

- a) lorsque les titres de la Banque font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
  - (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Banque et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi;
  - (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Banque pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents que la Banque a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
  - (iii) un exemplaire de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque portant sur son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé en lieu et place de cette circulaire, suivant le cas;

- (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que la Banque n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas a) (i), (ii) ou (iii);
- b) et à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la Banque pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Banque.

ANNEXE A

PROFIL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Secteur	Particuliers et PME Québec	Immobilier et Commercial	B2B Trust	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres
<b>Profil</b>	<p>Gamme complète de produits et services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 156 succursales, dont 25 boutiques de services financiers et 2 Café Banque Espresso</li> <li>▪ 10 centres d'affaires commerciales (offrant des prêts ≤ 3 millions \$) et 7 centres d'affaires agricoles (offrant des prêts ≤ 20 millions \$)</li> <li>▪ 342 guichets automatiques, avec un positionnement exclusif dans le métro de Montréal</li> </ul> <p>Réseau de plus de 3 500 marchands offrant le financement Banque Laurentienne à travers le Canada</p>	<p>Financement immobilier au Canada par le biais de 6 centres de financement immobilier à travers le pays (prêts ≤ 30 millions \$)</p> <p>Financement commercial en Ontario par le biais de 4 centres de financement commercial (prêts ≤ 20 millions \$)</p> <p>Financement corporatif au Québec offert par l'équipe des <i>Comptes majeurs</i> basée à Montréal (prêts entre 3 et 20 millions \$)</p>	<p>Produits et services financiers offerts à un réseau de plus de 14 000 professionnels canadiens de la finance (conseillers financiers, planificateurs et courtiers) pour être distribués à leurs clients partout au Canada</p>	<p>Gamme complète de produits d'investissement (offerts par le biais de 15 bureaux au Québec et en Ontario), regroupés sous cinq lignes d'affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Institutionnel – Revenu fixe</li> <li>▪ Institutionnel – Actions</li> <li>▪ Services de courtage aux particuliers</li> <li>▪ Courtage à escompte</li> <li>▪ Services aux institutions</li> </ul>	<p>Services de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Trésorerie</li> <li>▪ Crédit</li> <li>▪ Finances, administration et développement stratégique</li> <li>▪ Affaires corporatives</li> <li>▪ Ressources humaines</li> </ul>
<b>Nombre d'employés</b>	Près de 2 200	Près de 100	Plus de 280	Plus de 190	Plus de 700

Secteur	Particuliers et PME Québec	Immobilier et Commercial	B2B Trust	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres
<p><b>Sommaire des produits et services offerts</b></p>	<p><b>Particuliers</b> Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, fonds communs de placement, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de paiement et assurance-crédit</p> <p><b>PME</b> Solutions de financement à court et long terme, produits d'investissement, services transactionnels, cartes Visa, services électroniques, transactions de change et règlement de transactions internationales</p>	<p>Financement immobilier, commercial et corporatif</p>	<p>Prêts à l'investissement et prêts REER, dépôts sous forme de CPG, prêts hypothécaires résidentiels de courtiers, comptes autogérés et services bancaires</p>	<p><b>Institutionnel – Revenu fixe</b> Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs Financement de gouvernements et de corporations</p> <p><b>Institutionnel - Actions</b> Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles Financement de sociétés à petite capitalisation</p> <p><b>Services de courtage aux particuliers</b> Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants investisseurs</p> <p><b>Courtage à escompte</b> Exécution de transactions à coûts avantageux pour clients avertis</p> <p><b>Services aux institutions</b> Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet</p>	

## ANNEXE B

### MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

#### 1. Constitution

Le comité de vérification (le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque afin d'appuyer le conseil dans l'exercice de ses fonctions en matière de surveillance et de communication et de divulgation.

Le comité doit revoir son mandat annuellement.

#### 2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle, les administrateurs qui forment le comité de vérification et le président du comité. La majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui n'appartiennent pas au groupe de la Banque. Aucun employé ou dirigeant de la Banque ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité. Tous les membres du comité doivent rencontrer les exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder des compétences financières prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient, dans l'intervalle, remplacés par décision du conseil.

#### 3. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil.

#### 4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de la vérification interne et le vérificateur externe peuvent demander à ce qu'une réunion soit convoquée.

Le vérificateur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

#### 5. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

## **6. Président**

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président pro tempore.

Le vérificateur externe, le responsable de la vérification interne et le responsable de la conformité peuvent communiquer directement avec le président du comité

## **7. Procédure**

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

## **8. Pouvoirs du comité**

Dans le cadre de son mandat, le comité, s'il le juge opportun, peut :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Banque de même que ses vérificateurs interne et / ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque, en fixer et en payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'aviseurs externes.

## **9. Secrétaire**

Le secrétaire de la Banque ou tout autre officier désigné par le président de la Banque accomplit en regard du mandat du comité les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

## **10. Fonctions**

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires ainsi que les fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

### **10.1 Fonctions de surveillance**

*À l'égard du vérificateur externe :*

- 10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la destitution du vérificateur externe;
- 10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du vérificateur externe, réviser et, le cas échéant, approuver son mandat et la lettre d'engagement et recommander sa rémunération au conseil;



- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet de vérificateur externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 s'assurer que la portée du plan de vérification est adéquate, que le plan de vérification est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan de vérification est adéquate;
- 10.1.5 surveiller les travaux du vérificateur externe et résoudre les désaccords entre la direction et le vérificateur externe;
- 10.1.6 examiner périodiquement le rendement du vérificateur externe;
- 10.1.7 établir des critères pour les services autres que de vérification que le vérificateur externe pourrait offrir, notamment les règles sur les situations où l'approbation préalable du comité est requise, et approuver au préalable les services, le cas échéant;
- 10.1.8 réviser et, le cas échéant, approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés et des salariés et anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuel et passés;

*À l'égard des états financiers et rapports :*

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec le vérificateur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et le vérificateur externe des résultats de la vérification, des états financiers et des documents connexes, du rapport de vérification et de toute préoccupation connexe du vérificateur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement le vérificateur externe, en l'absence de la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres du vérificateur avec la direction dans le cadre de la vérification et la façon dont ces questions ont été résolues, et pour déterminer dans quelle mesure les pratiques comptables utilisées par la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de l'élément;
- 10.1.13 revoir la lettre de recommandation du vérificateur externe qui suit la vérification annuelle et les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;

- 10.1.14 réviser les états financiers annuels et trimestriels, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et trimestriels, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil, le cas échéant;
- 10.1.15 vérifier tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque et portés à son attention par le vérificateur externe ou interne ou un dirigeant, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la *Loi sur les banques*, et rencontrer le vérificateur externe pour en discuter;
- 10.1.16 recommander au conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.17 réviser et, le cas échéant, approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.18 réviser et, le cas échéant, approuver, les états financiers des régimes de retraites offerts par la Banque à ses employés;

*À l'égard de la fonction de vérification interne :*

- 10.1.19 approuver la sélection du responsable de la vérification interne, s'assurer de sa compétence, de son indépendance, de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération et réviser et, le cas échéant, approuver son mandat;
- 10.1.20 s'assurer que les activités de vérification interne ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examens périodiques;
- 10.1.21 s'assurer que la portée du plan de vérification est adéquate, que le plan de vérification est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan de vérification est adéquate;
- 10.1.22 discuter avec le responsable de la vérification interne de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;
- 10.1.23 examiner périodiquement le rendement du responsable de la vérification interne;

*À l'égard des contrôles internes :*

- 10.1.24 s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion, revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;

- 10.1.25 rencontrer le vérificateur externe, le responsable de la fonction de vérification interne ainsi que la direction pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion mis en place ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;
- 10.1.26 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification et, notamment, réviser et, le cas échéant, approuver la politique sur le traitement des plaintes et commentaires portant sur les pratiques douteuses en matière comptable et s'assurer de son respect;

*À l'égard de la conformité :*

- 10.1.27 réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique en matière de conformité et s'assurer de son respect;
- 10.1.28 réviser et, le cas échéant, approuver la politique en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et s'assurer de son respect;
- 10.1.29 approuver la sélection du responsable de la conformité, s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération;
- 10.1.30 s'assurer que les activités de conformité ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examen périodiques;
- 10.1.31 discuter avec le responsable de la conformité de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;

*À l'égard des organismes de surveillance :*

- 10.1.32 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

- 10.2.1 réviser et, le cas échéant, approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;
- 10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et s'assurer de leur efficacité et, notamment, réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique de divulgation de l'information financière et s'assurer de son respect;

10.2.3 faire rapport aux actionnaires sur la performance de la Banque.

## **11. Rapport**

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires en relation avec l'assemblée annuelle des actionnaires.